

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,

46 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENONQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 16 septembre 1847.

Le sang a coulé à Milan dans la soirée de jeudi dernier. Les soldats de l'Autriche se sont alarmés en entendant le cri de *Vive Pie IX!* et ce cri, que quelques centaines de Milanais avaient proféré, est devenu le signal de brutales agressions. Le pacte qui lie Pie IX à la régénération italienne vient d'être scellé par le sang, et son devoir est maintenant tracé en caractères indélébiles. Il doit son temps, ses forces, sa vie à la cause italienne. Il est le chef du mouvement libéral, il l'a provoqué, il doit désormais le suivre dans toutes ses phases, et toute action pusillanime de sa part serait une honte ineffaçable pour lui. En ce moment les yeux de toute l'Europe sont attachés sur Rome et sur Ferrare; on suit avec anxiété les moindres actes qui peuvent se produire sur ces deux points des Etats-Romains; on voit que c'est là que l'avenir de la liberté italienne est surtout engagé.

Que Pie IX ne craigne pas de s'expliquer enfin sur les causes précises qui ont amené de la part des Autrichiens la démonstration de Ferrare; il est temps qu'on puisse juger la moralité de cette déplorable agression, car aujourd'hui les faits ont pris une extension formidable et demandent des interprétations précises et catégoriques. Il faut qu'on sache partout si l'Autriche, avant l'affaire de Ferrare, n'a pas menacé le pape de ses rigueurs; si M. de Metternich ne lui a pas adressé à diverses reprises des notes diplomatiques touchant les réformes qu'il projetait dans ses états. C'est en éclairant ainsi les préliminaires du conflit qui se prépare qu'on empêchera l'Autriche de tromper l'Europe sur les causes réelles de son entrée à Ferrare, et qu'on en finira avec cette ridicule discussion grammaticale sur le sens du mot *place* qu'elle a fait soulever dans plusieurs de ses journaux.

Nous avons long-temps douté des résolutions du pape, aujourd'hui nous ajoutons foi à ses intentions; mais nous ne pensons pas qu'il puisse plus long-temps garder le silence sur les difficultés diplomatiques qui ont précédé les événements qui viennent d'éclater en Italie.

C'est en suivant cette voie légale, sincère, qu'on forcera au silence le *Journal des Débats*, et qu'on l'empêchera de gémir plus long-temps sur les troubles de Lucques et de Livourne. Le pape doit faire connaître à l'Italie les embûches dont M. Rossi a voulu l'environner; ce n'est pas à des journalistes qu'il peut confier ce soin, c'est à lui seul qu'est imposé le pressant devoir de faire luire la lumière dans cette grave question italienne.

Il nous paraît évident qu'on a voulu le contraindre à continuer les anciens errements de la papauté; mais cela n'est pas encore clairement établi pour tout le monde. Quand les preuves de cette violence seront faites, on ne pourra plus mettre en doute l'iniquité de l'agression de Ferrare et son droit de résistance. Que va-t-on dire au nom de l'Autriche, si le pape ne se hâte de faire cette preuve? Qu'on s'est emparé de Ferrare parce qu'on prévoyait des troubles en Italie, qu'on était sur la trace de menées révolutionnaires, qu'on a agi ainsi par mesure de sûreté et pour garantir les états lombards de toute agitation.

On voudra, par ces mensongères assertions, justifier la provocation qu'on s'est permise; il importe qu'il n'en soit pas ainsi, et que, dans une situation aussi périlleuse que celle dans laquelle le pape se trouve, il ne néglige rien pour faire triompher l'esprit de vérité sur l'esprit de mensonge et de duplicité.

Qu'il parle donc à l'Europe libérale, à l'Europe chrétienne, et ses paroles résonneront haut et loin. Qu'il ne craigne pas leur retentissement, car elles ne porteront le trouble que dans les cœurs des despotes.

Le sang a coulé à Milan; la question de la paix ou de la guerre avec l'Autriche est donc plus brûlante que jamais. Au temps où nous sommes, avant de tirer l'épée, on ne peut trop constater de quel côté est le bon droit; c'est ce que Pie IX doit comprendre, c'est ce qui doit le décider enfin à lancer un manifeste digne de lui et de la cause qu'il défend.

Le 13 de mois, on a condamné à Paris la *Gazette de France* pour délit de provocation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, et on vendait au château du Plessis les meubles de M. de Genoude pour refus d'impôt de sa part. A la vérité, M. de Genoude avait son garde pour les racheter. La question du fond n'était donc pas encore sérieusement engagée. Toutefois, ce refus d'impôt de M. de Genoude est un fait grave au point de vue des principes; il est basé sur ce motif que l'impôt n'est pas consenti par tous les contribuables. Nous ne savons pas si M. de Genoude trouvera de nombreux imitateurs; ce que nous pouvons dire, c'est que l'exemple qu'il donne aux contribuables n'est pas sans virilité, et que, vu l'état où en sont les choses en France, on ne pourra peut-être un jour y faire régner l'ordre qu'en refusant au gouvernement les énormes contributions qu'il nous fait payer: l'emploi qu'il en fait est depuis long-temps l'objet des plus graves critiques, et plus nous avançons, plus on remarque qu'elles sont fondées. Quant à nous, nous nous étonnerions que la question financière ne devint pas prochainement le point véritable de la résistance légale qu'il faudra bien enfin opposer à un gouvernement qui tend à sa perte, et qui ne veut pas se placer dans des conditions de stabilité en écoutant les griefs fondés des meilleurs citoyens.

SURPRISE D'UN FORT DE LA RIVE GAUCHE DU RHONE PAR LE CENSEUR.

Sous la Restauration, l'interdiction des journaux dans les quartiers pouvait encore se comprendre: le livre de messe florissait. Aurait-on jamais cru que sous le drapeau de juillet il fût possible de voir renaître les mêmes choses? Mais quand nous avons vu reparaitre le livre de messe, nous ne devons point être surpris de rencontrer le complément; l'on doit être néanmoins affligé de voir des officiers supérieurs que nous ne voulons pas désigner revenir aux coutumes de l'antique monarchie, comme disait M. Molé. Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

C'est du fond de la salle de police que je vous écris, et, si j'y suis, c'est vous qui en êtes la cause. Oui, Monsieur, j'étais de garde à la porte du fort, dans lequel vous avez pénétré par surprise, dans la personne de votre numéro 5950, je crois. Pareil au cheval de Troie, le susdit numéro renfermait sans doute de quoi détruire l'édifice (je ne parle pas du fort, quelques uns, vous le savez, se donnent quelquefois ces permissions eux-mêmes, mais de l'édifice social); il faut bien que cela soit, puisqu'on l'a fait saisir, et que moi, de garde, je suis victime de ne pas vous avoir vu passer. J'ai manqué, dans cette circonstance, à mes devoirs de citoyen et de soldat, et je n'ai pas dû me plaindre lorsque j'ai su qu'on avait agité les graves questions qui suivent:

1° Comment le journal a-t-il pénétré dans le fort? 2° Pourquoi ne l'a-t-on pas arrêté? 3° Dans quel but a-t-il été introduit? 4° Celui qui l'a introduit savait-il la portée de son action? 5° Est-il abonné le coupable?

Que venez-vous faire, en effet? que venez-vous nous apprendre? Que nos gouvernants nous font une France sans gloire? Parbleu! Monsieur, on

le sait bien. Que la rapine s'exerce sur tout ce qui nous touche, sur les vivres que l'on nous donne, sur les marchés qui nous concernent? Nous le savons mieux que personne. Que le peuple, dont nous sommes un élément, reste pur et gémit au milieu de toutes les turpitudes, des vols et des assassinats qui se font autour de lui? Oh! nous vous applaudissons pour les consolations que vous nous apportez! Puissent-elles faire prendre en patience tout ce que nous voyons! et, dussé-je retourner encore à la salle de police, je vous laisserai passer, moi et d'autres.

Agrérez, etc.

Le n° 3 de la garde de police.

On nous écrit de l'arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère):

« La petite ville de Crémieu, ordinairement si calme et si paisible, s'est tout-à-coup remplie de mouvement et de bruit. Un haut et puissant personnage, dont le nom a plusieurs fois figuré dans les fastes ministériels de ces derniers temps, M. le comte d'Argout, puisqu'il faut le nommer, y est arrivé depuis quelques jours, en compagnie de son fils, M. Gaston d'Argout, jeune inconnu, dont le principal mérite, disent les mauvais plaisants de l'endroit qui ont eu l'honneur de le voir et de l'entendre surtout, consiste à être le fils de M. son père. Qu'est venu faire à Crémieu M. le gouverneur de la Banque? nous demandez-vous. Nous pourrions vous répondre que nous n'en savons rien, et nous tirer ainsi d'embarras; mais nous préférons, au risque de mériter le reproche d'indiscrétion, satisfaire votre curiosité. Il y en a qui disent qu'il est venu appuyer de sa personne et de son crédit sa candidature future au conseil-général du département de l'Isère; mais nous n'en croyons pas un seul mot. Le noble comte ne se mettrait pas, ainsi qu'il le fait, en si grands frais de poignées de main, d'accolades et de diners plus ou moins somptueux pour si peu de chose. Evidemment ceux qui s'en vont partout colportant cette nouvelle ne sont pas dans le vrai. M. d'Argout, en bon père de famille qu'il est, songe à pourvoir son fils d'une position politique qui lui permette d'obtenir tout doucement et sans efforts un avancement auquel ce dernier semble ne pas avoir acquis, au moins encore, de légitimes droits. M. d'Argout, qui a pratiqué les hommes et les choses de notre temps, sait mieux qu'un autre combien le mandat de député est utile à ceux qui veulent rapidement arriver à la fortune et aux honneurs; aussi, dans un paternel esprit de prévision, songe-t-il déjà à ménager à sa progéniture la succession du représentant de notre arrondissement, l'honorable M. Marion.

» L'intelligence et le patriotisme des électeurs de notre arrondissement feront, nous n'en doutons pas un seul moment, bonne et sévère justice de cette outrecuidante prétention. M. le comte aura beau descendre des hauteurs aristocratiques où il vit pour venir, pendant quelques instants, revêtir au milieu de nous les allures et le sans-façon du plébéien; il aura beau prodiguer les accolades et les poignées de main aux électeurs du canton de Crémieu; il aura beau les réunir chaque jour autour de lui, à sa table, il ne parviendra jamais à obtenir d'eux un vote que le patriotisme et la conviction n'aient pas dicté. Supposer le contraire, serait leur faire la plus mortelle de toutes les injures. Les électeurs du canton de Crémieu pas plus que ceux des autres cantons de l'arrondissement de la Tour-du-Pin n'ont le cœur à la place du ventre; il savent se respecter, et ce n'est pas en employant des séductions de cuisine surtout qu'on obtient leur estime et leurs sympathies.

» Il se joue, depuis l'arrivée de M. d'Argout à Crémieu, une comédie sur les scènes burlesques de laquelle nous avons les yeux ouverts; nous vous en raconterons plus tard le dénouement. En attendant, nous vous promettons des détails précis et circonstanciés sur les incidents plaisants et variés qui ont marqué les pérégrinations électorales du gouverneur de la Banque dans ces contrées. A bientôt donc de nouveaux faits. Pourquoi les rédacteurs du *Charivari* sont-ils si éloignés de nous?... Quelle abondante moisson de ridicules ils récolteraient pour les colonnes de leur spirituel et satirique journal!... »

Nouvelles d'Italie.

(CORRESPONDANCE DU CENSEUR.)

Nous recevons d'Italie la lettre suivante, qui, tout en parlant

FEUILLETON DU CENSEUR. — 17 SEPTEMBRE 1847.

LA DEMOISELLE DE COMPAGNIE.

(Voir les numéros des 13-14, 15 et 16 septembre.)

IV.

CONFESION.

Quand elle eut ainsi brisé sa honteuse chaîne, Louise sentit renaître dans son âme un calme depuis long-temps inconnu.

Libre dès lors de commencer l'expiation qu'elle voulait s'imposer, elle résolut de sortir immédiatement de la maison de M. Duchesne. Mais, dans la matinée, Max ayant annoncé qu'il venait de recevoir l'ordre de retourner à son poste et de se présenter le jour même au ministère pour y prendre des dépêches, elle craignit que la coïncidence de son départ avec celui du comte ne trompât M. Duchesne sur la cause qui l'avait fait rompre avec lui, et ne lui donnât lieu de penser qu'elle l'avait quitté pour un autre.

Elle crut donc devoir attendre, si toutefois la conduite de M. Duchesne ne lui rendait pas un plus long séjour impossible; mais elle fut bientôt rassurée de ce côté.

M. Duchesne, loin d'essayer de la fléchir, la traitait devant sa femme avec une bonté protectrice, et, lorsqu'il la rencontrait seule, avec un respect étudié.

Seulement, plusieurs fois elle surprit son regard interrogeant avec une fixité cruelle les progrès de la maladie sur le visage de sa femme, et se reportant ensuite vers elle comme pour lui dire: Vous voyez que je puis attendre.

Plusieurs jours s'écoulèrent, et la veille de celui que s'était fixé Louise pour aller vivre de son travail à Paris arriva sans que rien eût changé autour d'elle.

Quand le soir vint, elle se prosterna, le front dans la poussière, pour remercier Dieu, qui lui avait permis d'essayer de se régénérer. Elle pria long-temps, et, se relevant pleine de confiance, elle demanda au sommeil d'abréger les heures qui la séparaient du lendemain.

Le soleil était levé depuis plusieurs heures, et elle dormait encore quand un bruit inusité retentit dans la maison. Elle se réveilla en sursaut. Plusieurs

voix frappèrent aussitôt son oreille, et, quoiqu'elle ne pût rien entendre, elle pressentit qu'il était arrivé dans la nuit quelque événement sinistre.

Elle s'habilla à la hâte, et se disposait à descendre, quand la femme de chambre de M^{me} Duchesne entra chez elle, le visage pâle et portant les traces d'une violente émotion.

— Au nom du ciel, qu'y a-t-il, Victorine? demanda-t-elle.

— Il est arrivé un grand malheur, répondit Victorine d'une voix tremblante. Le valet de chambre de Monsieur, en entrant dans son appartement, vient de le trouver mort dans son lit.

— O mon Dieu! que me dites-vous là? s'écria Louise en entendant ce bruit sinistre, j'avais tremblé pour Madame. Quel coup affreux et imprévu pour elle! Fasse le ciel qu'il ne la tue pas!

Elle courut aussitôt près de M^{me} Duchesne, qu'elle trouva plongée dans un grand accablement. En entendant la voix de Louise, la veuve tressaillit, et, revenue à elle, elle se jeta en pleurant dans ses bras.

Ce fut éteindre le coupable d'une noire ingratitude que d'abandonner dans un pareil moment celle à qui ses soins étaient plus nécessaires que jamais.

Louise ne calcula pas que la mort de M. Duchesne en lui permettant de rester sans inconvénient dans la maison d'où elle allait sortir, lui laissait le choix entre l'aisance dont elle jouissait et la misère qu'elle devait s'attendre à subir. Elle avait le cœur trop haut placé pour être accessible en un tel moment à des considérations personnelles.

Elle l'écouta que son inspiration. Sa place ne pouvait être d'ailleurs qu'après de M^{me} Duchesne, dont elle avait reçu tant de témoignages d'affection, et qui se montrait si touchée de son dévouement. De ce moment elle ne la quitta presque plus.

Un jour elles étaient seules ensemble, comme au commencement de cette histoire. M^{me} Duchesne, étendue sur un lit de repos, écoutait une lecture que lui faisait Louise, lorsqu'un de ses domestiques vint lui apporter une lettre.

En jetant les yeux sur l'adresse, M^{me} Duchesne fit un mouvement qui attira l'attention de Louise.

— Qu'avez-vous, Madame? demanda-t-elle.

— On m'apporte une lettre timbrée de l'Angleterre, et qui porte l'adresse de mon mari. Que dois-je faire?

— Lisez-la, Madame; il peut y être question d'affaires.

M^{me} Duchesne ouvrit la lettre.

A mesure qu'elle lisait, son visage pâle prenait une teinte de plus en plus livide.

Quand elle eut fini, elle se leva les lèvres frémissantes; son regard ordinairement languissant rayonnait d'une sombre énergie.

— Lisez, Mademoiselle, dit-elle d'une voix sèche et brève, lisez haut; ce sera pour vous un premier châtement.

Louise, toute tremblante, prit la lettre et lut ce qui suit:

« Monsieur,

» Nous avons conclu un marché, et nous avons nos obligations tous les deux. Grâce à vous, j'ai pu sortir d'un pas difficile, et vous avez poussé la générosité jusqu'à me fournir les moyens de voyager pendant quelque temps à l'étranger. Grâce à moi, vous avez dans votre maison une maîtresse charmante, et vous n'avez rien à craindre du scandale.

» Tout serait donc bien s'il y avait réciprocité. Mais tandis que, pour moi, tous les avantages de notre traité sont éteints, vous lui devez un bonheur de tous les jours et de toutes les minutes. Rétablissez donc, s'il vous plaît, l'équilibre. J'ai besoin de dix mille francs; me les refusez-vous? Si vous ne les avez pas, j'écrirai à M^{me} Duchesne de vous les prêter.

» Votre dévoué serviteur,

» RICHARD BARTHAS.

» Londres, hôtel de Calcutta.

— Eh bien! Mademoiselle, dit M^{me} Duchesne avec une mordante ironie, vous attendiez-vous au contenu de cette lettre, quand vous m'engagiez à ne pas la brûler sans la lire, ainsi que j'allais le faire?

— J'aurais dû m'y attendre, répliqua Louise d'une voix calme. J'avais appris par une assez cruelle expérience que cet homme était capable de toutes les infamies et de toutes les lâchetés.

— Et que dois-je lui répondre?

— Votre cœur vous le dira, Madame, quand vous m'aurez jugée. La bonté que vous m'avez témoignée jusqu'à ce jour vous fait une loi de m'entendre; car, pour ne pas vous avoir avertie quand vous m'avez traité avec tant d'affection et de confiance, il faudrait que je fusse la plus vile des misérables, si je n'avais été placé sous la plus odieuse et la plus brutale contrainte.

Ces mots furent prononcés d'un ton à la fois si ferme, si digne et si triste, que M^{me} Duchesne en fut tout émue, et qu'ils lui rendirent toute sa bienveillance pour sa demoiselle de compagnie.

— Je vous écoute, Louise, dit-elle.

de faits déjà connus, donne des détails nouveaux qui seront lus avec intérêt :

« Livourne, 10 septembre 1847.

« Nous sommes arrivés à Lucques dimanche. Toute la ville était en émoi ; on célébrait la fête de l'institution de la garde civique. Comme Pie IX, comme Léopold II, duc de Toscane, le duc de Lucques, Carlo-Ludovico, avait d'abord cédé aux prières du peuple exalté par l'injure de Ferrare, puis il avait essayé de tromper la population et quitté subitement la cité. Bientôt le bruit se répandit qu'il était revenu à sa villa, les citoyens s'y transportèrent en masse et lui demandèrent son assentiment de manière à n'être pas refusés ; il céda. Plus les obstacles avaient été difficiles à vaincre, plus la joie fut grande. Une fête immense fut organisée ; Livourne et Pise y envoyèrent leurs citoyens.

« Si je pouvais vous dépendre le bonheur de toute cette nation, vous rendre les détails de cette scène populaire, vous exprimer l'émotion dont tous les assistants étaient remplis, vous faire entendre ces cris unanimes de *Vive Pie IX, le rédempteur ! vive l'indépendance ! vive la garde nationale ! vive qui versera son sang pour la patrie !* vous décrire l'impétuosité de ces vœux, l'énergie de ces hommes, vous ne douteriez pas que l'Italie soit près de sa révolution, près de secouer le joug !

« Une immense population parcourait les rues, musique en tête ; hommes, femmes, enfants, portant la cocarde aux couleurs italiennes, marchaient en ordre, pressant des étendards dans leurs mains, répétant des vivats frénétiques. Les femmes, admirables de beauté et de parure, arrêtaient les étrangers pour leur donner des rubans ; une fort belle main en a cousu un à ma boutonnière.

« Lundi, toute cette population se rendit à Pise par le chemin de fer ; la musique jouait ses airs les plus guerriers ; à toutes les stations on lisait des proclamations ; les habitants des villages accouraient, se joignaient au cortège qu'ils saluaient de bravos enthousiastes ; les cris, le bruit des wagons, les instruments, la rapidité de la marche, la joie universelle, tout cela vous électrisait ; bien des gens ne pouvaient retenir des larmes de bonheur.

« Hier, c'était la journée de Livourne ; cette grande et belle ville pouvait à peine contenir tous ses hôtes. Le plus grand ordre a régné dans cette foule. Les prêtres, les moines, si nombreux ici, ouvraient la marche, drapeaux en main, faisant retentir l'air de leurs cris. Les dames étaient magnifiques. Les belles républicaines, sous leur chapeau de feutre relevé sur le front, garni de rubans aux couleurs nationales, l'oriflamme à la main, la taille serrée par une ceinture, la cocarde sur la poitrine, marchant en rang, vêtues de costumes bariolés de vives couleurs !

« Des discours chaleureux ont ému tous les assistants ; on leur rappelait quel sang coulait dans leurs veines, et, comparant leur situation à leur force, on leur faisait comprendre qu'il ne leur manquait que de l'union pour triompher.

« Toutes les nations amies étaient représentées à cette fête ; nous étions là une centaine de Français, le drapeau à la main, marchant aux cris de *Vive la liberté !* On se prépare pour une fête qui aura lieu dimanche à Florence. »

(AUTRE CORRESPONDANCE.)

Une personne qui arrive de Naples, et qui en était partie postérieurement aux dernières nouvelles, nous a parlé des insurrections de Messine et de Reggio, et nous a dit que les insurgés, s'ils étaient vaincus sur ces deux points, ne seraient pas découragés. Il paraît, en effet, que les gens de Messine se sont retirés sur les hauteurs qui dominent la ville. On a commencé l'insurrection trop tôt à Reggio et à Messine, et une autre insurrection qui devait éclater à Naples en même temps se trouvera ainsi ajournée.

« A Livourne, le peuple et les troupes fraternisent, les troupes se souvenant, comme elles doivent le faire partout, qu'elles sont sorties des rangs populaires, et qu'elles y retourneront. Les habitants de Pise se sont rendus à Livourne, et sont réunis à la population de cette ville. On a chanté le *Te Deum*, et du haut de la cathédrale le clergé a béni le drapeau national devant une immense foule de peuple à genoux. Le professeur Montanelli, de Pise, a prononcé un discours énergique qui a vivement ému l'auditoire. Il a dit qu'il fallait se préparer à la résistance, à l'attaque et à la conquête par les armes de l'indépendance italienne.

« Le 8 a eu lieu une grande fête. On a fait des processions et découvert une statue de Léopold II ; chacun portait la cocarde tricolore, à laquelle on joignait les couleurs du pape. On a arboré le drapeau italien.

« Une nouvelle démonstration a dû avoir lieu le 12 septembre à Florence, sous les fenêtres du palais Pitti. On doit demander la liberté de la presse et proclamer la constitution.

« Le prince héréditaire de Lucques, mari de la sœur du duc de Bordeaux, a provoqué les applaudissements de la foule en lui donnant un drapeau tricolore. Que les Lucquois ne se fient pas à ce prince, qui est un Bourbon, comme sa femme.

« Sur une invitation signée *l'Italie*, et qui avait été répandue par milliers d'exemplaires, la ville de Gènes a été illuminée le 8 au soir. Il y avait dans les rues une foule immense qui se promenait aux cris de *Vive Pie IX ! vive l'indépendance italienne ! A bas les*

Autrichiens ! Vive Charles-Albert, roi d'Italie ! On s'est rendu sous les fenêtres du consul toscain pour applaudir aux dernières mesures adoptées par le grand-duc. Le peuple n'a demandé aucune réforme aucune concession ; mais cette ville n'est pas moins préoccupée que les autres villes de Toscane des questions importantes de rénovation politique intérieure.

« Voici une lettre de Milan du 9 septembre, publiée par un journal :

« La ville de Milan, après trente-trois ans de calme et de tranquillité, a eu aussi son mouvement. Voici quelques détails sur l'émeute d'hier soir :

« Les fêtes populaires et l'illumination pour la réception du nouvel archevêque, M. Romilli, n'ayant pas eu lieu le 5, pour cause de mauvais temps, on les remit à hier soir, 8 septembre.

« La population se transporta en masse sur la place Fontana, en criant : *Vive Romilli ! vive Pie IX ! vive l'Italie !* Tout-à-coup cinq à six cents personnes, venant de la porte du Tessin, arrivent sur la place, se rangent en bataille, et, aux cris de *Vive l'Italie !* entonnent l'hymne de Rossini à Pie IX. La police envoie aussitôt une compagnie de gardes et de gendarmes à cheval pour disperser les quelques milliers de personnes alors réunies sur la place Fontana ; rien ne peut peindre la scène de désordre qui s'ensuivit. Ce qui est certain, c'est que les cinq à six cents hommes du peuple tinrent bon, et résistèrent à la force par la force, aux cris de *A bas la police ! à bas l'Autriche !* L'affaire devint tellement sérieuse que le nouvel archevêque descendit sur la place, et harangua le peuple, accompagné de M. Greppi, conseiller municipal.

« Celui-ci réussit enfin à se faire écouter, en les nommant camarades et amis.

« Les émeutiers, dispersés sur un point, se réunirent sur un autre.

« Toutes les rondes de police et de la troupe furent insultées, désarmées, et on leur crachait à la figure aux cris de *A bas les Allemands !*

« A la place du Campo-Santo, il y eut aussi un mouvement, et en un clin d'œil agents de police, gendarmes et troupes durent céder à la force du peuple. Des renforts arrivèrent plus tard, et à quatre heures du matin l'ordre était à peu près rétabli.

« On s'attend ce soir à de nouveaux désordres. »

« Le Toulonnais contient les nouvelles suivantes sur la situation du royaume de Naples :

« Le *Pingouin*, dont nous avons annoncé l'arrivée sur rade, a quitté Naples le 5 septembre, avec des dépêches pressées de M. le contre-amiral Tréhouart et la correspondance de l'escadre, qui se trouvait encore dans ces parages.

« Au départ du *Pingouin*, la plus grande agitation régnait à Naples, où un soulèvement paraissait imminent. Le gouvernement prenait des mesures extraordinaires, qui irritaient de plus en plus la population. On avait fait et l'on faisait journellement de nombreuses arrestations et quelques habitants de Naples s'étaient réfugiés à bord de nos vaisseaux.

« La situation du gouvernement napolitain était d'autant plus critique que, l'insurrection ayant pris en Sicile un caractère alarmant, il était obligé de dégarnir Naples pour envoyer des troupes contre les insurgés. Du reste, ceux-ci étaient maîtres de presque tout le pays, et l'autorité de Ferdinand n'était reconnue que dans quelques villes.

« Les guérillas se montraient sur tous les points du royaume. »

« Voici comment le gouvernement napolitain raconte dans son journal officiel les événements qui ont éclaté à Messine et à Reggio :

« Dans la matinée du 1^{er} septembre, les autorités de Messine avaient reconnu que des attroupements suspects se formaient dans des intentions peu tranquilisantes ; elles firent consigner dans la caserne et dans la citadelle les troupes, qui consistaient en trois bataillons de ligne.

« A cinq heures après midi, les séditeux se formèrent en colonne d'attaque ; une partie s'avança vers le poste établi à l'hôtel de la Banque, et le reste vers la caserne de la ville, qui contenait quatre compagnies. Il paraît que ces troupes se replièrent sous le canon de la citadelle, où se trouvait le reste de la garnison. Les factieux les y suivirent, et, en arrivant, furent reçus par la décharge de deux pièces d'artillerie à mitraille et par une vigoureuse sortie des soldats. La résistance paraît n'avoir pas été longue, et les révoltés se sont éparpillés dans les campagnes voisines. Vers sept heures, cette téméraire entreprise était finie. On compte une quarantaine de morts ou de blessés de la troupe et des révoltés.

« Le même jour, une révolte avait éclaté à Reggio ; mais la troupe envoyée de Naples dans la soirée du 2 septembre, à peine débarquée, rétablit l'ordre dans la ville, et les factieux s'enfuirent vers les montagnes. »

« On écrit de Malte, 4 septembre, au journal anglais *Daily-News* :

« Une lettre reçue ici il y a quelques jours de Gerby annonce qu'une flotte turque est en route pour s'emparer de la régence de Tunis. La lettre ajoute qu'une forte escadre française avait été envoyée dans la baie de Tunis. Cette nouvelle ayant été communiquée au capitaine de la frégate

française le *Magellan*, à Gerby, sur la route de Tunis à Tripoli et à Malte, le capitaine ne l'avait pas révoquée en doute ; mais il avait calmé les habitants en disant que le gouvernement français ne souffrirait pas que les Turcs débarquassent à Tunis.

Paris, le 1^{er} septembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Les *Débats* se raillent contre le reproche qui leur a été adressé de pactiser avec l'Autriche, c'est-à-dire d'être l'instrument de ceux qui oppriment de l'Italie. Les *Débats* rappellent qu'ils ont toujours demandé de pacifiques réformes pour les Italiens, et qu'ils ont encouragé le saint-père dans ses projets de rénovation. Eh ! nous savons bien que la feuille de la cour a conseillé des concessions insignifiantes à quelques princes, nous savons bien qu'elle a demandé l'institution des gardes nationales ; mais elle n'a vu dans ces concessions qu'un moyen d'amortir toute insurrection, toute révolution, et c'est le système qu'on a dès long-temps employé chez nous, afin de nous tromper. En 1830, pour calmer le peuple qui réclamait la pratique de l'esprit des trois grandes journées, on chantait avec lui la *Marseillaise* ; quand la Pologne s'insurgeait, on flattait tout doucement la sympathie populaire ; mais les mesures efficaces, on se gardait bien de les prendre, et tandis que la garde nationale jouait au soldat, on écrivait aux cours de l'Europe qu'elles n'avaient qu'à patienter, et que cette ébullition tomberait. On disait vrai.

Cette expérience n'est pas perdue pour les Italiens, et ils se débient de cette politique d'endormeurs, de ces conseils qui rappellent les ruses et le double jeu de 1830 et de 1831. On leur dit encore aujourd'hui : C'est le parti rétrograde qui pousse les partis extrêmes. Non, les partis extrêmes ne prennent conseil que d'eux-mêmes, et les partis extrêmes ont bien leur mérite, d'ailleurs, quand extrême est le danger. On invite les Italiens à s'abstenir de l'émeute et des rassemblements. Mais un peuple qui se réveille et qui sent que la patrie est en danger ne peut garder le calme d'un écrivain du juste-milieu, qui élabore tranquillement son article dans son cabinet, et qui envoie toucher, toujours imperturbable, le prix de son dévouement à la caisse des fonds secrets. L'énergie de cette résurrection est bien obligée de se traduire par quelques signes extérieurs, et, certes, on ne peut reprocher ni aux Romains, ni aux Toscans, d'avoir abusé de l'émeute ; ils ont été modérés, sages, calmes et dignes. Reproche-t-on aux Lucquois d'avoir obligé leur duc à des concessions ? Mais n'a-t-on pas vu qu'ils faisaient bien de se défier de cet homme ? Et n'ont-ils pas plutôt montré beaucoup de modération ? Dans les Deux-Siciles, on se bat, et le peuple est triomphant. Est-ce encore là ce qui offusque les *Débats* ? Mais il faut n'avoir pas la moindre mémoire pour avoir oublié les atrocités de l'infâme del Carretto, à jamais illustré dans l'histoire des monarchies absolues par ses pendaisons et par ses fusillades, et dont le dernier chef-d'œuvre a été le supplice des deux Bandiera et de leurs vingt compagnons ! Si le droit d'insurrection est sacré, c'est contre ces Bourbons de Naples, qui depuis soixante ans se sont délassés de la prostitution en versant le plus pur sang du royaume.

« C'est bien M. le prince de Joinville qui a tiré par inadvertance un coup de fusil au duc de Nemours. Les suites de cette imprudence ont été fort insignifiantes, au surplus, puisque le duc de Nemours a pu venir hier à Paris et tenir à Saint-Cloud sur les fonts baptismaux l'enfant de son frère, au nom du prince de Salerne, absent, Le prince de Salerne est le père de l'accouchée.

« La *Gazette de France* a été condamnée hier soir à deux mille francs d'amende et à trois mois de prison pour avoir publié deux articles relatifs au crime du duc de Praslin, articles qui, à coup sûr, le cédaient en énergie à celui de la *Démocratie Pacifique*, qui a été absous. Il n'y a point là d'échec pour l'opposition ; il n'y a point là de triomphe pour la lourde faconde de M. Bresson, dont l'éloquence a des ailes de plomb. Mais, il faut bien le dire, le jury parisien n'aime pas la *Gazette de France*, il n'a point foi dans sa sincérité, et il voit toujours dans cette feuille l'organe du favori de Louis XVIII. Nous sommes bien loin d'approuver cette manière d'apprécier et de juger, mais notre premier devoir est de protester contre l'interprétation qu'on donnerait à un pareil verdict. Il est à remarquer, d'ailleurs, que c'est le même jury qui avait acquitté le journal phalantérien qui a condamné le journal de M. de Genoude.

« Le maréchal Oudinot, duc de Reggio, gouverneur des Invalides, est mort hier à dix heures dix minutes du soir. C'est une grande perte pour l'armée et pour le pays ; le duc de Reggio était un des bons capitaines de Napoléon.

« Son fils, le lieutenant-général Oudinot, est également honoré dans l'armée, et figure pour son mérite personnel au premier rang de nos officiers-généraux.

« La mort du duc de Reggio laisse une vacance dans le maréchalat. On croit que le lieutenant-général Reille, qui a commandé en chef sous l'Empire, a de grandes chances pour obtenir le bâton de maréchal, s'il est donné cette fois au mérite et aux services éminents.

« On remarque dans l'acte de naissance du duc de Guise le nom de M. Jacqueminot précédé du titre de vicomte. C'est la première

— Mon père, reprit la jeune fille, était capitaine d'infanterie ; il mourut avant d'avoir trente ans de service, ne laissant ainsi nul droit à sa veuve à une pension du gouvernement. Ma mère et moi, nous nous trouvâmes alors sans ressource, et il fallut songer à vivre du travail de nos mains.

J'avais treize ans, et mon éducation dut se borner au peu que j'avais appris jusqu'à ce jour. Fort heureusement c'était du côté des ouvrages d'aiguille qu'elle avait été le moins négligée, et j'avais déjà acquis une fort remarquable adresse dans tous les travaux de ce genre. Ma mère n'était pas moins adroite que moi, et si nous parvenions à nous faire connaître, nous étions du mois assurées de nous trouver au-dessus du besoin.

La Providence ne nous abandonna pas. Notre petite industrie prospéra tout de suite, et nous fûmes bientôt résignées à notre sort. Quatre années s'écoulèrent sans qu'aucun malheur, aucune inquiétude vissent troubler notre existence. J'avais dix-sept ans. Le travail et la prudence de ma mère m'avaient préservée de tous les pièges où finissent par succomber les jeunes filles pauvres.

A cette époque, ma mère fit une maladie grave, à la suite de laquelle toutes les infirmités de la vieillesse l'ont prématurément assaillie, et ne lui ont plus permis de continuer à travailler.

Nos faibles économies et mon travail n'auraient point suffi à subvenir aux frais qu'entraînait l'état de ma mère, si le hasard ne nous eût fait prendre un jeune médecin, en apparence plein de philanthropie, qui non-seulement ne voulut rien accepter pour ses visites, mais qui se chargea même de nous procurer gratuitement tous les médicaments nécessaires.

Il se nommait Richard Barthas. Vous m'épargnez, Madame, de vous dire le parti qu'il tira de l'exaltation de ma reconnaissance, de la liberté que me laissaient la maladie et les infirmités de ma mère, et des premières ardeurs qui gonflaient notre sein. Jusqu'ici c'est une vieille et commune histoire que la mienne, mais je touche au moment où elle va sortir de sa vulgarité.

M. Richard Barthas était un débauché qui avait tous les vices et tous les besoins. Il n'exerçait pas sa profession et dévorait joyeusement son patrimoine avec quelques-uns de ses pareils. Non seulement il était à bout de ressources, mais il allait avoir maille à partir avec la justice, lorsque, dans un dîner, il se trouva placé près de votre mari, qu'il rencontrait parfois dans la société.

Je ne sais où ni comment M. Duchesne m'avait vue, mais il m'avait remarquée, et il ne lui avait pas été difficile de savoir qui j'étais et quels rapports j'avais avec M. Richard Barthas.

Il ignorait pas non plus dans quelle situation extrême se trouvait M. Barthas, et, connaissant l'homme, il était sûr que tout-expédient lui serait bon pour sortir d'embaras.

« Le vin dispose aux confidences ; M. Duchesne n'eut donc pas grand-peine à mettre M. Barthas sur le terrain où il voulait l'amener. Par contre, celui-ci sut que M. Duchesne avait conçu pour moi une passion qu'il voulait assouvir à tout prix.

« Faites quelque chose pour moi, dit le banquier au médecin, et je ferai tout pour vous.

Tous deux étaient dignes de s'entendre. M. Barthas s'engagea à livrer mes lettres à M. Duchesne, et M. Duchesne s'engagea à fournir à M. Barthas les moyens d'aller vivre hors de France.

Le lendemain je fus attirée chez M. Barthas, où je ne trouvai que M. Duchesne.

Vous êtes femme, Madame, et vous sentez de quelle indignation je dus être saisie en apprenant le hideux marché dont j'avais été l'objet.

« Votre mari m'écoula avec le plus grand flegme.

« J'avais prévu cet emportement, Mademoiselle, me répondit-il. Je partage complètement votre avis sur M. Barthas, c'est un misérable ; mais moi, de quel crime me suis-je donc rendu coupable, sinon de vous aimer ?

« Assez d'insultes comme cela, Monsieur, répliquai-je ; laissez-moi sortir, si vous ne voulez pas que je porte ma plainte à la justice.

« Et quelle preuve donneriez-vous à la justice ? répondit M. Duchesne. Réfléchissez mieux, Mademoiselle. Au lieu d'appartenir à un homme qui ne vous aime plus, vous allez commander à un homme dont la discrétion à toute épreuve vous est garantie par son âge et par sa position. Vous aimez sans être aimée ; pourquoi le contraire vous effrayerait-il ?

« Une dernière fois je voulus me faire livrer passage.

M. Duchesne haussa les épaules, et, changeant de ton, il me dit :

« Vous ne comprenez pas, Mademoiselle, le parti que je peux tirer des lettres que j'ai achetées. Ne vous êtes-vous jamais demandé ce que ferait votre mère, si elle venait à connaître vos relations avec M. Barthas ?

« Vous n'avez pas la lâcheté de faire cela, Monsieur ; ma mère me chas-

serait de sa présence et se ferait porter à l'hôpital.

« Eh bien ! Mademoiselle, je vous laisse le choix entre le mépris et la malédiction de votre mère, et la joie, non de suffire à ses besoins, mais même de la mettre dans une aisance qu'elle n'a jamais connue. J'attendrai ici demain votre réponse à la même heure. Si vous ne me l'apportez pas, j'irai trouver votre mère.

« Comment vous dire, Madame, ma confusion, ma colère et le désir de vengeance que j'éprouvais contre ces deux misérables ? Mais ma haine était impuissante, et nul moyen ne s'offrit à moi de conjurer la menace de votre mari.

« Alors, n'ayant à compter sur l'appui de personne en ce monde, ma douleur s'épancha en malédictions contre cette société sans cœur et sans âme qui accordait son estime à des hommes comme M. Duchesne, et qui condamnait les filles pauvres à un esclavage plus hideux cent fois que celui des bazars de Turquie.

J'acceptai ma destinée et j'attendis l'heure fatale.

« Je vous fais grâce des galanteries banales de M. Duchesne lorsqu'il me vit arriver au rendez-vous. Froide et muette, je me livrai à lui, et je lui répétai en sortant de ses bras tout ce que j'avais pour lui de haine et de dédain.

« Il me répondit qu'il ne désespérait pas de me faire changer. Hélas ! Madame, le temps use tout, même les douleurs et les ressentiments les plus légitimes.

Lasso de mon impuissance, je courbai bientôt la tête, et je parus accepter mon sort.

C'était le moment qu'attendait votre mari pour me proposer d'entrer dans votre maison comme demoiselle de compagnie.

« La position dans laquelle on voulait me mettre vis-à-vis de vous me révolta plus encore que la première violence que j'avais subie.

« Votre mari employa pour me faire céder les mêmes moyens qui lui avaient déjà réussi une première fois, et je cédai après les mêmes luttés.

Jugez, Madame, quels ont dû être mes remords et mon horreur de moi-même lorsque je me suis vue accueillie par vous avec tant de bienveillance et traitée avec tant de bonté.

LOUIS DE BEAUFORT.

(La suite au prochain numéro.)

fois que M. Jacqueminot prend ce titre. Jacqueminot tout court était bien mal sonnante pour le commandant de la garde nationale parisienne.

Une lettre de Berlin, en date du 9 septembre, et adressée à l'Observateur Belge, contient les détails suivants :

Le procès des Polonais est sur le point d'entrer dans une phase nouvelle et favorable aux accusés. Ceux-ci, vous ne l'ignorez pas, avaient dès l'abord soutenu que leur tentative avait été dirigée contre la Russie, et que la province de Posen avait dû leur servir seulement de point de départ.

Le procureur-général, de son côté, avait constamment repoussé ce système comme manquant de preuves. Vous direz peut-être que c'était à lui de prouver la haute trahison et non aux accusés à prouver leur innocence. Mais ici on admet, en premier lieu, que la culpabilité ne fait pas doute. C'est à l'accusé à se tirer d'affaire.

Ainsi, il fallait, de toute nécessité, que l'intention des conjurés de ne pas en avoir voulu à la Prusse, fût péremptoirement démontrée. C'est alors qu'une idée très heureuse est venue à la défense. Elle a demandé que la cour royale s'adressât à la centralisation à Paris pour savoir ce qu'il y avait au fond de ses projets. En effet, tout venait du comité central qui siège à Versailles. C'est ce comité qui avait projeté, organisé et dirigé l'insurrection. C'était donc au comité qu'il appartenait d'en indiquer la portée et le but.

Ici, la cour royale, il faut en convenir, a été excellente. Elle a répondu, comme elle le devait, qu'il lui était impossible de traiter avec la centralisation de pouvoir à pouvoir ; que ce serait pour ainsi dire reconnaître la révolution polonaise. « Mais, a dit la cour, les avocats sont libres de faire une démarche auprès du comité, d'obtenir de lui une déclaration et de s'en servir comme d'un moyen de défense. La cour statuera ensuite. »

La défense, comme vous l'imaginez bien, s'est empressée de mettre à profit cette latitude inespérée. Elle a, séance tenante, écrit à la centralisation. Celle-ci maintenant déclare d'une manière formelle qu'elle n'a jamais eu d'autre ennemi que la Russie, que c'est la Russie seule qu'elle voulait combattre. Cette déclaration vient d'être légalisée par les autorités françaises. Mais, pour faire foi devant la cour, elle doit l'être également par l'ambassade de Prusse à Paris. Voilà qui nous donne des craintes. L'ambassadeur de Prusse voudra-t-il signer ce document extraordinaire ? Il le peut évidemment sans faillir à ses devoirs, puisqu'il ne s'agit pour lui que de certifier l'authenticité des signatures françaises. Nous avons foi d'ailleurs dans la haute équité et dans la droiture de M. d'Arnim. Il ne voudra pas se montrer moins sympathique pour de malheureux accusés que la cour royale.

Il est donc à espérer que la déclaration du comité central arrivera bientôt à Berlin ; cela va remuer les cœurs et inspirer à la défense un langage plus ferme et plus énergique.

Un autre bienfait pour les accusés a été le système soutenu avec beaucoup d'esprit et de tact par M. Lewald. La loi sur la haute trahison porte effectivement que les attentats contre la personne du monarque ou contre la constitution du pays tombent seuls sous l'application des peines que cette loi commine. Or, les Polonais, bien loin de conspirer contre le vœu du roi, ont frappé des médailles qui portaient son effigie. En ce qui concerne la constitution, nous espérons l'obtenir, mais nous ne l'avons pas jusqu'ici. Il ne peut pas y avoir en Prusse d'attentat contre la constitution. Voilà ce que M. Lewald a dit au tribunal.

Si vous vous rappelez que nos avocats ont à lutter surtout contre les arguties des codes, vous reconnaîtrez que cette thèse a des chances de succès à la cour.

P. S. J'apprends à l'instant que la note de la centralisation est arrivée sans être légalisée, et qu'elle paraîtra ce soir même dans les journaux. Cette affaire préoccupe vivement les esprits dans notre ville.

On lit dans la Gazette de France :

« M. de Bacourt, à qui est dévolu le périlleux honneur d'aller représenter à Madrid le roi des Français, est un diplomate de l'école de M. de Talleyrand, ce qui ne veut pas dire qu'il ait hérité de l'habileté du maître. On s'accorde, toutefois, à lui reconnaître de l'esprit et de la forme. En 1854, tandis que M. de Broglie était ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, alors à Londres, demanda un poste diplomatique pour M. de Bacourt. M. de Broglie, habitué à ne croire au mérite des hommes qu'autant qu'ils lui étaient recommandés par la coterie doctrinaire, n'eut aucun égard à la demande de M. de Talleyrand. La duchesse de Dino, qui protégeait M. de Bacourt et tenait fort en ce moment à l'avancer, fut très irritée ; son oncle partagea son irritation.

M. de Broglie, par son refus, contribua beaucoup à jeter M. de Talleyrand dans les intrigues qui renversèrent le cabinet doctrinaire. Quand M. Thiers fut chargé de la formation et de la présidence du cabinet du 22 février, M. de Bacourt fut envoyé aux Etats-Unis. La pénurie de diplomates se fit aujourd'hui sentir ; comme, d'ailleurs, les difficultés de la situation font oublier les rancunes de coterie, les doctrinaires ont songé à M. de Bacourt pour l'ambassade de Madrid. M. de Broglie, redevenu depuis quelques années l'ami et le confident du château, n'a fait aucune objection à cette nomination, qui ne tardera pas à être connue officiellement. »

Voici de nouveaux détails publiés par un journal sur l'accident arrivé à M. le duc de Nemours. Les journaux ministériels continuent à garder le silence sur cet accident, qui n'a, du reste, aucune gravité.

« Compiègne, le 11 septembre 1847.

« Ce n'est qu'hier qu'une sourde rumeur nous a fait savoir que M. le duc de Nemours avait reçu un coup de fusil dans la chasse au tir du 8 de ce mois, et à laquelle assistaient M. le prince de Joinville et M. le duc d'Aumale avec une vingtaine d'officiers de leur maison.

« Vous aurez connu sans doute avant les habitants de Compiègne ce qu'il y a de vrai dans ce bruit, que notre sous-préfet, malgré toute son habileté, n'a appris que ce soir. Il est accouru au château avec son habit brodé. Il lui a été répondu que le prince se portait bien, mais impossible de voir le prince. Moi qui ne suis pas un homme officiel, je vais vous dire ce que je crois vrai, d'après le témoignage d'un officier-général présent à la chasse du 7.

« M. le duc de Nemours allait tirer, lorsque des grains de plomb sont venus le frapper aux oreilles et sur le front. Il a relevé vivement la tête, et s'est cru un instant grièvement atteint ; mais un médecin de la cour qui assistait à cette partie de chasse s'est précipité sur le blessé, et a reconnu qu'un plomb était entré assez avant dans la tête, et que les autres n'avaient fait qu'effleurer le cuir chevelu. Quelques gouttes de sang sortaient des déchirures produites par le plomb. On a reconnu que plusieurs grains avaient failli pénétrer dans l'œil. L'émotion de cet accident a consterné les chasseurs, qui se sont empressés d'entourer le prince. Plusieurs ne s'en sont pas aperçus ; ils étaient éloignés de S. A. R.

« Le personnage qui a laissé échapper en fausse direction le coup qui a frappé M. le duc de Nemours ne s'en est aperçu qu'un des derniers. On attribue sa maladresse à une violente commotion nerveuse qu'il aurait ressentie au moment de tirer et qui l'aurait empêché de retenir le coup. On a laissé croire à ce personnage que le prince n'avait pas été blessé.

« M. le duc de Nemours a voulu continuer la chasse ; il ne s'est laissé extraire le plomb que long-temps après. La duchesse a ignoré l'accident, dit-on, jusqu'au 9. On n'explique le mystère dont on entoure cet événement que par le désir d'épargner des sentiments pénibles au roi et à la reine et à celui qui en a été l'auteur involontaire.

« La vérité est que le duc a été souffrant toute la soirée, et le lendemain il devait y avoir, m'assure-t-on, réception ; elle a été contremandée ainsi que le dîner de ce jour.

« Je ne vous répéterai pas tout ce qui se dit à ce sujet, mais on s'accorde sur le danger qu'a couru le futur régent de France.

« Il est, du reste, tout-à-fait remarquable. Hier, il est allé, avec la duchesse, voir les clowns qui donnaient une représentation au camp de Monchy, et aujourd'hui même il est allé à la chasse au cours. On a remarqué que le personnage qui avait eu le malheur d'échapper si douloureusement la chasse du 8 par sa maladresse n'était pas à la chasse d'aujourd'hui.

« Mme la duchesse de Nemours, que l'accident dont je viens de vous parler avait naturellement inquiétée, a voulu assister aujourd'hui à cette chasse, accompagnée d'une dame d'honneur et du lieutenant-général Colbert ; elle l'a suivie à cheval. »

Afrique française.

Plusieurs lettres arrivées par le Pharamond, qui, parti d'Oran le 10 à midi, vient d'entrer hier dans le port de Marseille, annoncent que le commandant de la province d'Oran, sur la réception de dépêches venues d'Ouchdah, a envoyé à Tlemcen le 12^e léger, le 41^e de ligne, deux escadrons de hussards. Ces troupes ont quitté Oran le 10, à onze heures du matin ; on attribue leur départ à l'importance des nouvelles du Maroc.

On conçoit en effet que la situation de cet empire, dont une grande partie est déjà livrée à l'influence fatale d'Abd-el-Kader, soit un objet de sollicitude pour les autorités militaires voisines des frontières marocaines. Puisque l'émir a pu s'emparer de Taza, position forte autour de laquelle s'élèvent des obstacles difficiles à vaincre, il est extrêmement probable qu'il ne rencontrera aucune résistance jusqu'à Fez, la ville sainte, le cœur de l'empire, le dépôt des trésors de Muley Abd-el-Rhaman ; et alors il se trouvera environné de plus de prestige qu'au plus fort de ses prospérités dans les contrées de l'Algérie, et la puissance de l'empereur aura reçu un terrible échec. Il arrivera, c'est à craindre du moins, que les tribus accourront en foule se ranger sous ses étendards, et que la sécurité de nos possessions d'Afrique se trouvera plus sérieusement menacée que jamais.

Chronique.

M^{lle} Cassan, première danseuse demi-caractère, a fait son second début hier soir au Grand-Théâtre.

Nous ne comprenons pas les quelques manifestations hostiles par lesquelles elle a été accueillie. M^{lle} Cassan appartient à la bonne école de danse. Si la légèreté, la correction, la décence et la distinction suffisent au talent d'une danseuse, nous ne doutons pas de l'admission de cette artiste. Nous savons que quelques personnes cherchent ailleurs les motifs de leur jugement ; mais ceux qui ne voient dans une danseuse que son mérite réel doivent laisser à la porte du théâtre ces prétentions rivales que d'autres ont la complaisance d'apporter dans la salle, et qu'ils font si tristement retentir dans le bruit de leurs sifflets.

— Hier, dans la matinée, un déplorable accident est venu attrister les habitants de la place Louis XVIII. Une demoiselle âgée de 19 ans, dont les parents sont ouvriers en soie, est tombée du troisième étage d'une maison avec les débris d'un briquetage contre lequel elle s'était appuyée. La mort a été instantanée. Elle était l'aînée de neuf enfants.

— On lit dans l'Union de Saint-Etienne :

« On nous a assuré, depuis que l'article du Censeur a paru, que la plupart des employés de la compagnie, s'étant présentés pour toucher leur traitement, ont refusé de signer une clause qui ravalement leur condition au-dessous de celle d'un domestique ou d'une cuisinière, lesquels obtiennent au moins un délai de huit jours pour chercher une place. Ceux qui ont consenti ont cédé à la nécessité ; mais le bureau central et les ingénieurs ne voudraient accepter à aucun prix de semblables engagements.

« Le Censeur a raison : par ce détail de ménage on peut deviner ce que la généreuse société des mines de la Loire réserve à notre pays ! »

— Dans la nuit du 10 au 11 septembre, des voleurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans l'étude de M. Mollard, notaire à Bâgé-le-Châtel (Ain). Ils ont fouillé tous les tiroirs, et n'ont pu trouver qu'une vingtaine de francs. Ils comptaient sans doute sur une meilleure aubaine ; mais M. Mollard a la précaution de ne jamais laisser de l'argent la nuit dans son étude. Du reste, aucun papier n'a été dérangé.

— Deux Piémontais qui étaient chargés de surveiller des ouvriers mineurs à Villebois (Ain) ont pris la fuite, en emportant la somme de 1,130 f. qu'ils venaient de toucher et qui formait le salaire de 27 ouvriers placés sous leur direction.

— Un incendie a éclaté le 9 de ce mois, à cinq heures du matin, dans une grange de la montagne au-dessus de Fontaine, section de la commune de Corbonod (Ain). Ce chalet appartient au sieur Giguët. Une autre grange ou chalet appartenant au sieur Bertrand, aussi peu fortuné que lui, a été également la proie des flammes.

Ce qui ajoute à la gravité de ce sinistre et le rend déplorable, c'est la mort de deux enfants : l'un âgé de neuf ans et fils du sieur Giguët ; l'autre n'ayant que dix-neuf mois, qui était en nourrice chez lui, et qui appartenait à un ouvrier en soie de Lyon. Giguët lui-même a éprouvé des blessures assez graves en sauvant le reste de la famille. Une vache et toutes ses provisions ont péri dans cet incendie.

Spectacles du 16 septembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — La Traite des Noirs, pièce maritime en cinq actes et six tableaux.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — 1^o La Jeune veuve, vaudeville. — 2^o L'Almanach des 25,000 adresses, vaudeville. — 3^o Le Chevreuil, ou le Fermier anglais, vaudeville.

BULLETIN DES SOIES.

La foire d'Aubenas a lieu aujourd'hui 14 ; de grands achats de soies grèges s'y accompliront sans doute, et donneront plus de fermeté aux prix, avec d'autant plus de raison que la fabrique de Lyon travaille activement.

En attendant, les prix des soies grèges n'ont éprouvé aucune variation sur nos marchés de la semaine dernière.

A Romans, vendredi, des transactions assez nombreuses ont eu lieu aux prix suivants :

Soies ordinaires de pays, de 32 à 35 f. le kilogr.

A Joyeuse et à Aubenas, mercredi et samedi, les ventes se sont opérées aux cotes ci-après :

Soies surfines première qualité, à 25 f. 33 c., 24 f., 24 f. 50 c. et 24 f. 85 c. le 1/2 kilogr. ;

Soies ordinaires, à 17 f., 18 f., 19 f. 25 c. et 20 f. 55 c. le 1/2 kilogr.

A Marseille, les ventes de la semaine dernière ont été moins importantes que dans celle qui a précédé.

Les qualités Salonique, qui sont principalement demandées, ont éprouvé un peu de hausse,

Voici le détail des ventes :

18 balles Perse,	45 — 14 —	le 1/2 kilogr.
14 — Mestoup et Brousse,	45 — 13 —	
12 — Salonique,	45 — 19 —	
4 — Calamatta,	40 — — —	
5 — Baffa,	41 — — —	
2 — Espagne,	48 — — —	

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

On lit dans la Réforme :

« Les révélations de M. Delasalle semblent éveiller tous ceux qui jusqu'à ce moment avaient gardé un silence timide. Aujourd'hui l'on parle assez haut de certaines vilénies qui ont eu lieu dans le ministère de la guerre.

« Ici, c'est un marchand de drap de Paris qui, dit-on, sous le nom d'un autre, et soutenu par un chef de bureau de ses amis, aurait demandé et obtenu des concessions dont il a bénéficié avec son protecteur.

« Là, c'est une dame qui aurait été également favorisée, grâce à l'appui d'un employé supérieur.

« D'un autre côté, c'est un chef de bureau du ministère, mais étranger à la direction de l'Algérie, qui aurait demandé à brûle-

pourpoint à un solliciteur une somme de 75,000 f. pour lui obtenir la concession d'une riche propriété à Alger.

« Enfin, les révélations renfermant tant de faits, compromettent tant de personnes, soit dans le ministère de la guerre, soit dans celui des travaux publics, que nous sommes forcés de ne les publier que successivement.

« C'est peut-être en raison de tous ces délits que la direction des affaires de l'Algérie se voit enlever ses principales attributions. »

— On se rappelle que le gouvernement français ayant donné au bey de Tunis le bâtiment à vapeur le Dante, la maladresse du pilote tunisien, qui le faisait entrer pour la première fois dans la rade de la Goulette, le jeta sur un bas-fond de la côte, d'où il a été impossible de le relever.

Nous apprenons que le cadeau va être renouvelé, et que le gouvernement a envoyé l'ordre de retrancher du service des paquebots-postes le Minos, pour être offert au bey, après avoir reçu les changements d'installation nécessaires.

— Nous aimons à douter de la nouvelle suivante :

« Nous lisons, dit le National du 14, dans une lettre arrivée aujourd'hui de Londres, la nouvelle d'une épouvantable catastrophe. La chaudière de l'un des bateaux à vapeur qui font le service de la Tamise, au prix d'un demi-penny, a fait explosion samedi, dans l'après-midi. Le nombre des passagers était, dit-on, de plus de mille. « Au moment où je vous écris, dit le correspondant, on n'a pu arracher une seule victime à la mort. »

— Samedi dernier, à Paris, vers neuf heures, une de ces petites machines qui font plus de bruit que de mal a encore éclaté, rue Rambuteau, presque à l'angle de la rue Saint-Martin.

— Les accidents se multiplient aux travaux du chemin de fer de Strasbourg, dans Paris. Dans la nuit du 12 au 13, un éboulement de terre assez considérable a eu lieu au déblai de l'embarcadere de ce chemin, à la hauteur de la rue Lafayette. Un pont volant et toute sa charpente sont tombés dans la tranchée. On ne dit pas que cette fois, comme il y a quelques mois, des ouvriers aient été tués ou blessés.

— La famille Sébastiani a obtenu du gouvernement le petit bâtiment à vapeur le Pingouin pour transporter en Corse les restes de l'infortunée duchesse de Praslin. On travaille dans le port de Toulon à emménager ce navire et à y faire une chambre mortuaire. On évalue les frais d'installation à une soixantaine de mille francs. On dit à Toulon que c'est la marine qui les paiera.

— Le Commerce partage l'opinion presque générale sur l'impossibilité de la mort du duc de Praslin déterminée par l'absorption de l'arsenic le 18 août. Voici comment s'exprime ce journal :

« On s'explique difficilement, comme nous l'avons fait observer d'abord, que l'accusé ait pu vivre six jours après l'absorption de l'arsenic du 18 : on sait qu'il n'est mort que le 24, à cinq heures du soir. La science elle-même ne peut expliquer ce fait que comme une exception aux cas ordinaires. L'arsenic produit constamment la mort quelques heures après son absorption.

« Nous avons déjà cité Soufflard, qui mourut trois heures après avoir avalé une papillote d'arsenic, malgré les efforts des hommes de l'art et les réactifs énergiques qui lui furent administrés. On se rappelle aussi le chirurgien-major de l'hôtel des Invalides, qui prit l'arsenic vers huit heures du matin et expira à six heures du soir, malgré les soins les plus pressés de ses collègues.

« Eh bien ! nous croyons que la dose d'arsenic du 18 n'a pas suffi pour donner la mort, et que le duc de Praslin a dû en prendre de nouveau dans sa prison. Cette opinion, généralement admise par une partie de la presse, est justifiée par la science. »

— M. Pécourt, président de chambre à la cour royale de Paris, est nommé conseiller à la cour de cassation. M. Grandet, conseiller à la cour royale de Paris, remplace M. Pécourt. M. V. Foucher, ancien premier avocat-général à la cour de Rennes et ancien directeur-général des affaires civiles en Algérie, devient conseiller à la cour royale de Paris. M. Jourdan, conseiller à la cour de Bastia, passe à la cour d'Aix. M. Darnis, substitut du procureur-général près la cour d'Aix, est nommé avocat-général à ladite cour.

Le Moniteur, qui publie ces nominations, en publie diverses autres concernant des justices de paix et des suppléants de justices de paix.

Une ordonnance séparée nomme enfin secrétaire-trésorier de la Bibliothèque royale M. Larroque, recteur honoraire.

— Dans la soirée de jeudi dernier, vers sept heures, le sieur Rivière regagnait son domicile, situé rue Vandresauve, à Gentilly, lorsque, à quelques pas de la barrière d'Italie, sur le boulevard extérieur, il aperçut une jeune dame qui, appuyée contre un arbre et assise sur le rebord d'un fossé, paraissait en proie à de cruelles souffrances. Le sieur Rivière, s'étant approché de cette jeune dame, lui demanda si elle n'avait pas besoin de quelques secours, et, sur un geste affirmatif qu'elle fit au lieu de répondre, il lui proposa de la conduire jusqu'à sa demeure à lui, distante seulement de quelques pas. La dame ayant paru consentir, il la porta plutôt qu'il ne l'aida à marcher, car elle était dans un état de faiblesse extrême ; puis, une fois arrivé chez lui, il l'étendit sur son lit et chercha à lui donner quelques secours.

Cependant la jeune dame paraissait souffrir de plus en plus ; elle éprouvait de vives convulsions, et des vomissements se déclaraient par intervalles. Le sieur Rivière la questionnait sans pouvoir obtenir d'elle de réponse ; mais enfin, comme il lui demandait s'il fallait aller chercher un médecin, « Oui, dit-elle en paraissant réunir toutes ses forces, oui ; prenez ma bourse, où vous trouverez 25 f., et allez chercher un médecin, car je suis empoisonnée. »

Cinq minutes après, le médecin le plus voisin arrivait, amené par le sieur Rivière, qui avait été le chercher en hâte ; mais dès le premier coup d'œil qu'il jeta sur la malade, l'homme de l'art vit qu'il n'y avait pas d'espoir de la sauver. Il mit toutefois en usage toutes les ressources de la science ; il parvint à adoucir ses souffrances, et prolongea son existence jusqu'au lendemain à onze heures, où elle expira.

Interrogée à différentes reprises sur son nom, sa position sociale et les causes de son empoisonnement, cette dame avait constamment refusé de répondre d'une manière précise ; elle avait seulement déclaré qu'elle s'était volontairement empoisonnée avec de l'arsenic, qu'elle était âgée de vingt-six ans, qu'elle était née à Tours, d'où elle était arrivée la veille par le chemin de fer, et que son suicide n'a eu d'autre cause qu'un profond ennui, une incurable lassitude de la vie.

Transportée, après la constatation de son décès, à la Morgue, elle y fut presque aussitôt reconnue par un jeune homme de Tours que la curiosité avait attiré dans les salles de ce funèbre établissement. Ce jeune homme indiqua le nom de la famille honorable que la perte douloureuse de cette jeune dame va plonger dans le désespoir, renseignement sur l'exactitude duquel on ne put bientôt avoir aucun doute, car dans une poche de la robe dont elle était vêtue on trouva une lettre de sa main à l'adresse de MM. P. B. et C^o, banquiers à Tours. Par cette lettre, dans laquelle, après avoir expliqué la cause de sa mort, qui n'est autre qu'une espèce de spleen, elle prie ces honorables amis de sa famille d'apprendre à ses parents sa fin tragique, de leur faire part de ses regrets et d'implorer leur pardon pour la douleur qu'elle va leur causer.

— Le 22 mai, un négociant de Canton écrivait que les Chinois menaçaient de couper le cou à tous les Anglais la nuit suivante.

— L'île de Guernesey est en proie à une violente agitation par suite de l'intervention du gouverneur militaire Napier dans les affaires civiles de l'île, y compris l'ancien droit d'élire les magistrats appartenant aux états et corporations.

— On annonce que Jenny Lind, la cantatrice qui fait fureur à Londres, vient d'épouser un Anglais, banquier de Stockholm.

— Le choléra sévit toujours dans le Caucase, et tue à la fois les Russes et les Circassiens. Les nouvelles de la guerre sont d'ailleurs sans importance.

— On travaillait à Vienne (Autriche), le 5 septembre, avec la plus grande activité, à établir une ligne de télégraphes électriques le long du chemin de fer de cette capitale à Prague (Bohême).

Dès qu'elle sera terminée, chaque locomotive qui dessert cette voie sera munie d'un petit appareil électrique à l'aide duquel et d'un fil conducteur qui, à volonté, pourra être mis en communication avec celui du rail-way, le convoi pourra annoncer à toute station voisine ou éloignée les événements qui lui arriveraient en route.

Cette mesure contribuera beaucoup à la sûreté et à la régularité des voyages.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 49.

SPECTACLE, Près le pont Lafayette, cours Bourbon, à sept heures et demie très précises. — M. ADRIEN, jaloux de répondre à la bienveillance du public et aux applaudissements qui lui sont prodigués, continue de donner les dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi, une représentation aussi

variée qu'agréable. — Première partie : Une série de jeux d'adresse par M^{lle} ADRIEN. — Deuxième partie : Expériences de physique et de prestidigitation par M. ADRIEN père. — Troisième partie : Un intermède nouveau. — Quatrième partie : Groupe romain, costumes analogues. — Cinquième partie : Une belle collection de points de vue au moyen du nouveau et intéressant Mégascorama. Ce spectacle étant de la plus grande décence, tout le monde peut y assister sans scrupule.

Nota. — M. ADRIEN, n'ayant pas trouvé un théâtre à sa disposition, a fait construire une loge où tout est disposé pour la commodité des spectateurs.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 16 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	1130	1146 25	1135	1150	1130	1150
prime d. 40	1147 50	1150	1165	1175		
Paris à Rouen.	910	908 75	910	907 50		
prime d. 40			925			
Avignon à Marseille.	512 50	515 75	512 50	516 25		
prime d. 40	515	515				
Orléans à Vierzon.	527 50		527 50	528 75		
prime d. 40						
Chemin du Nord.	512 50	515 75	510	515 75		
prime d. 40			518 75			
Paris à Lyon.	572 50		572 50	572 50		
prime d. 40						
Mines de la Loire.	586 25	582 50	595	585		
prime d. 40			425	422 50		

Bourse de Paris du 14 septembre 1847.

Les fonds sont toujours très lourds. Le 5 0/0 a été fait, avant l'ouverture, à 75 87 1/2, et il a ouvert au parquet à 75 80. Il est tombé graduellement et sans interruption à 75 60. Après être resté quelque temps demandé à ce prix, il a éprouvé une réaction qui l'a reporté à 75 75, et il a fermé au parquet à 75 70. Dans la coulisse, il est resté à 75 67 1/2, et plutôt offert que demandé.

Affaires moyennes. Pas de fonds anglais.

Trois pour cent	75 70
Quatre pour cent	99 50
Quatre et demi pour cent	
Cinq pour cent	114 20
Emprunt de 1844	
Trois pour cent belge	
Quatre 1/2 p. cent belge	
Cinq pour cent belge	
Récépissés Rothschild	
Cinq pour cent romain	96 1/4
Trois pour cent espagnol	
Banque de France	5190
Banque belge	
Caisse Lafitte	
Comptoir Ganneron	1040
Obligations de Paris	

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	230
Versailles (rive droite)	230
Versailles (rive gauche)	150
Paris à Orléans	1170
Paris à Rouen	916 25
Rouen au Havre	535
Avignon à Marseille	540
Strasbourg à Bâle	
Orléans à Vierzon	
Orléans à Bordeaux	450
Chemin du Nord	516 25
Paris à Strasbourg	575
Tours à Nantes	547 50
Paris à Lyon	575
Lyon à Avignon	442 50

La famille de M. JULES DONAT prie ses amis qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part de vouloir bien assister aux funérailles de M^{me} DONAT, née ANGELE PRAIRE DE TERRENOIRE, qui auront lieu demain vendredi 17 courant, à huit heures et demie du matin.

Le convoi partira du domicile de la défunte, cours Bourbon, 2, aux Brotteaux, pour se rendre à l'église de Saint-Pothin.

En vente chez Ch. Savy, libraire-éditeur, Place Louis-le-Grand, 14.
LES ACTES DU CONGRÈS DE VIGNERONS ET DE POMOLOGISTES. ANNÉE 1846.

Ce livre renferme les travaux du congrès lyonnais. Il intéresse aujourd'hui les propriétaires de vignobles et les hommes de science par la nature des faits qu'il contient.

Les questions les plus importantes de viticulture, vinification ou œnologie, de pomologie, y sont discutées par des hommes compétents.


Des mémoires originaux sur les sociétés vinicoles, sur la vigne, sur la fabrication du vin, sur la destruction de la pyrale, sur la vinification des vins mousseux, sur la constitution géologique des terrains où la vigne peut être cultivée, une appréciation de la valeur de nos principaux vins faite par une commission du congrès, et un travail sur la conservation des échelas, sont dus à MM. Lortet, Baumes, Sauzey, Pavis, V. Thiollière, L. Leclerc, A. Potton, Grogner, etc. (7780)

PRIX MONTHYON.
Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

RAPPORT
De l'Académie des Sciences de Lyon, 21 juillet.

MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.



PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ. DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES
Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux.

Couverts en pakfong dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine.


Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées en beaux plaqués et beaux bronzes.

On répare et remet à neuf les vieux plaqués.

Bronzes et orfèvrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches.

Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7056)

RENTES VIAGÈRES. DOTS DES ENFANTS.



LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie.
AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie: QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon: MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAIN. — Bureaux: qual de Reiz, n. 37.

MALADIES SECRÈTES.
Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.)

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefou, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

CAPSULES de RAQUIN
AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. (7267)

COPAHU FERRUGINEUX.
3 fr. le flacon, infaillible pour la guérison des maladies secrètes, anciennes et passées à l'état chronique. — A la pharmacie BÉRAL, à Paris. — Dépôt à Lyon, à la pharmacie LAROCHE, 40, rue Saint-Polycarpe, et dans toutes les pharmacies. (7430-8200)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1.
VENTE JUDICIAIRE.
Le lundi vingt septembre 1847, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets saisis, consistant principalement en mécanique à faire les cordons, banque, secrétaire, bureau, balances, placards, poêle en fonte, tables, métiers de passementerie et leurs accessoires, commode, glace, chaises, et divers objets de passementerie, tels que galons brodés, franges, cordons, glands, effilés, garnitures, bourdons, cordelières, etc. (3378)

A VENDRE pour cause de cessation de commerce, une fabrique d'eaux minérales.
S'adresser, pour les renseignements, chez MM. Gillon, rue Buisson, 7, à Lyon. (1006)

A VENDRE. Un atelier de quatre métiers à châles 6/4 soie, ainsi qu'un grand nombre d'ustensiles, ensemble ou séparément. Le fabricant s'engagera par écrit à fournir de l'ouvrage. — S'adresser chez M. Cuzin, rue des Capucins, n° 17. (934)

AVIS. On donnera 40,000 f. à celui qui prouvera que l'Eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves. Cette Eau de Lob régénère la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau.
Prix du flacon: 40 f.; demi-flacon: 5 f.
Seul dépôt, aux mêmes prix, chez Parratte, fleuriste et marchand parfumeur, rue Saint-Dominique, 46, à Lyon. (2395)

A VENDRE Cabinet de lecture pouvant être cédé en octobre. Il est assorti de toutes les nouveautés, outre les œuvres des célébrités littéraires, sept à huit mille volumes. — Quartier avantageux. — Loyer de moins de 400 f. — Bonne clientèle. — Revenu annuel: 2,500 f.
S'adresser à l'Office de Publicité, rue Saint-Marcel, 32. (995)

A LOUER tout de suite, un appartement de cinq pièces de 460 f., dont trois pièces louées en garni rapportent 60 f. par mois.
S'adresser au portier, rue de la Barre, 10. (1022)

CHEVAUX DE LUXE.
MM. BONTOUX et ROGIE frères ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que, du 16 au 20 courant, ils recevront, en plusieurs convois, 80 chevaux de luxe, soit en chevaux de selle, soit en carrossiers.
Leur domicile est fixé rue des Passants, n° 12, à la Guillotière. (1018)

CAPSULES De Raquin.
Elles sont approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux Capsules Mothes et à tous les autres remèdes, quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents et chroniques, fleurs blanches, etc. — A Paris, rue Mignon, 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt à Lyon, chez MM. LARDET, place de la Préfecture, MALIGNON, rue Mercière, et à la PHARMACIE DES CÉLESTINS. (5696)

RECUEIL DE 250 RECETTES, simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais TOUTES LES LIQUEURS de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le wermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, les limonades gazeuses, les ratafias de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins.
En vente, au prix de 5 f., chez M. DUMONT, l'auteur, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (1025)

AVIS. Une maison de commerce en pleine activité désire trouver un commanditaire qui pût verser de 1,000 à 1,500 f. Toutes garanties lui seront accordées.
S'adresser chez M. Villefeu, cafetier, cours Morand, n° 20, aux Brotteaux. (1021)

A LA RENOMMÉE DES BRIOCHES
De la rue Ferrandière, 16, ci-devant même rue, 7.
CHATELARD, successeur de FONGHASSE. (984)

RHUMES, CATARRHES.
Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Épinaf (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 4 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terraux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.
M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3822)

MALADIES DES VOIES URINAIRES
ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.
M. le docteur GASTRAITE exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. — M. le docteur Gas demeure place Bellecour, 8. (3990)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné, Extrait du Codex Medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.
PRIX: 5 FRANCS LE FLACON.
S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

PLUS D'ARSENIC!!!
Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infaillible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7046)